



### **DÉCISION N° 2023 - 180 - J**

<u>Objet</u>: Décision portant délégation de signature de M<sup>me</sup> Claire Rossi, directrice de l'UTC, à M. Dritan Nace, responsable du master Erasmus Mundus EMSSE à compter du 15 novembre 2023.

### La directrice de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation.

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté de madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 novembre 2022, portant nomination de M<sup>me</sup> Claire Rossi aux fonctions de directrice de l'UTC à compter du 8 décembre 2022,

Vu la note d'organisation de l'université de technologie de Compiègne,

# DÉCIDE

# Article 1: délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à M. Dritan Nace à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences relevant du master Erasmus Mundus EMSSE

- Les lettres d'admission (Admission letter),
- Les certificats d'attribution de bourse (Scholarship certificate),
- Les contrats étudiant (Student's agreement),
- Les états liquidatifs des bourses et des transferts aux partenaires,
- Les certificats administratifs.

### Article 2 : délégation de signature en matière financière

Délégation est donnée à M. Dritan Nace à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les actes relatifs à l'engagement de toutes dépenses du centre financier « S0200201 » dans la limite de 10 000€ HT,
- les certificats administratifs,
- la certification du service fait,
- les ordres de mission et les états de remboursement de frais correspondants, à l'exception des ordres de mission d'une durée supérieure à 5 jours à l'étranger ou concernant les personnalités étrangères invitées à l'UTC qui restent contresignés par la directrice de l'UTC.

Les engagements de dépenses d'investissement en informatique d'un montant supérieur à 800 € doivent être visés par M. Harry Claisse, directeur des systèmes d'information.

# Article 3: responsabilité en matière d'inventaire

Responsabilité est donnée à M. Dritan Nace en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour de l'inventaire pour les biens affectés dans le cadre du master Erasmus Mundus EMSSE.

#### Article 4 : étendue de la responsabilité en matière d'inventaire

La responsabilité financière et comptable en matière de détention, de comptabilité des biens et de mise à jour des inventaires consiste à coordonner et mettre en œuvre les dispositions relatives aux immobilisations et à l'inventaire. A ce titre :

Le responsable veille à la mise en œuvre des règles de l'établissement sur la

Service des affaires générales 

☐ 03-44-23-73-76

☐ sagj@utc.fr

- gestion budgétaire et comptable ainsi que le suivi des biens comptabilisés pour le master Erasmus Mundus EMSSE (entrée et sortie des biens);
- Le responsable met en œuvre le suivi des inventaires des matériels détenus dans le cadre du master Erasmus Mundus EMSSE;
- Le responsable désigne un gestionnaire des biens plus particulièrement chargé de corréler périodiquement l'inventaire détenu dans le cadre du master Erasmus Mundus EMSSE à partir du système d'information physique figurant sur le portail ENT. Il sera le correspondant de la direction des affaires financières pour le suivi des inventaires.

# Article 5: absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dritan Nace, la délégation de signature des articles 1 à 4 est exercée par Mme Joanna Daaboul.

# Article 3: prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 15 novembre 2023 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

# Article 4 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente aux masters.

### Article 5:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi

<u>Original</u> :

service des affaires générales

Copies :

service/département/direction concerné(e)s

direction des affaires financières

agent comptable intéressés

rectorat

<u>Diffusion</u>:

rubrique « actes réglementaires »